

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

## Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

36. Option d'achat – Extension - Lotissement « Village des Ajoncs» - Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**Vu** l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vue de l'extension du lotissement des Ajoncs sur la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan, il est proposé d'acquérir deux parcelles de terrain constructible situées en zone 1AUb, référencées ainsi au cadastre :

- D776 pour une superficie de 923 m²
- D777 pour une superficie de 797 m²

Considérant l'avis favorable du Conseil Consultatif de Maisoncelles la Jourdan du 29 août 2022 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de vente de Monsieur Faustino Roblédo au prix de 21 000 € au lieu de 22 000 €.
- D'accepter que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire Normandie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022 Affichage : 03/10/2022 

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire délégué ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Silver Silver

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-36-DE



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice: 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30 le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X			
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard	X			
ROSSI Annie	X			10
GOETHALS Corentin	X			
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
PICOT Régis	X			
OLLIVIER Valérie	X			
VELANY Guy	X			
CORDIER Marie-Ange	X		+	
BAZIN Lucien	X			
MOREL Marie-Odile			X	
DROULLON Joël	×			
ROBBES Martine	X			
CHÉNEL Fernand	X			
LE DRÉAU Nathalie	×			

014-200060176-20221003-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022 Affichage : 03/10/2022



DUMONT Eric	×		7	
COIGNARD Cindy				
MALLÉON Philippe	×			
LETELLIER Nadine				
LELARGE Michel	X	•		
MAINCENT Lyliane			X	
RENAULT Dimitri	X		_	
FOUBERT Françoise	X			
GOSSMANN Patrick	X			
	X			
GOULHOT Meiggle	X			
LEFEBVRE Yoann			×	
VIGIER Maud	F2		1 10	
COURTEILLE Jacques	X			74 81887
MASSÉ Aurélie		X	-	Régis PICOT
BINET Samuel	×			
BEDEL Sandra		X	·	Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			X	
PIGAULT Jane			X	,
COUASNON Serge			X	
DUVAUX Maryse	51		X	Э.
DUBOURGUAIS Roselyne			X	
FAUDET Olivier			X	
RENAULT Régine			×	
TOULUCH Jean-Claude			X	
LABROUSSE Sabrina	3		X	
LEVERRIER Rosine	-		X	
GELEZ Sylvie	-		X	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022 Affichage : 03/10/2022 Délibération n°2022/09/26/36 du 26 septembre 2022 à 20h30